Evreux : Une résidente au Maroc condamnée à rembourser 21 ans de prestations de retraite perçues indûment au nom de sa mère décédée en 1998

18/01/2024 à 17h01



(…)

Lundi, les magistrats condamnent cette septuagénaire à quinze mois de prison avec sursis probatoire pendant trois ans. Elle avait écopé de huit mois de prison ferme à l'issue de son premier procès devant le tribunal correctionnel d'Évreux en juin 2023. Poursuivie pour escroquerie, la prévenue n'avait pas déclaré le décès de sa mère pendant vingt et un an et ainsi perçu indûment un peu moins de 200 000 € (840 & par mois) qu'elle doit désormais rembourser.

Lors de sa comparution fin novembre 2023 devant la cour d'appel, l'avocat général avait requis une peine de sursis probatoire avec obligation de représentation dans l'Eure. Il a fallu un contrôle des bénéficiaires particulièrement agés pour que l'organisme de retraite de la région parisienne mette au

jour l’arnaque en 2019. Sur le papier, la pensionnée était alors âgée de 105 ans. Mais elle avait rendu son dernier souffle fin 1998, à 84 ans.

Installée le plus clair de l’année au Maroc, l’escroc, qui y a connu semble-t-il une mauvaise fortune dans l’immobilier, avait expliqué aux magistrats rouennais avoir «pété les plombs. Elle s’est engagée à rembourser ce qu’elle doit. Mais il va falloir beaucoup, beaucoup de temps pour que la caisse de retraite d’Île-de-France recouvre son du.

(…)

Paris Normandie

Merci à Boulinette